



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la  
Vallée de la Viosne

# Restauration de la continuité écologique au bassin d'Osny

---

CONFÉRENCE « PRÉSERVER ET RESTAURER NOS RIVIÈRES »

07/12/2022 CD95

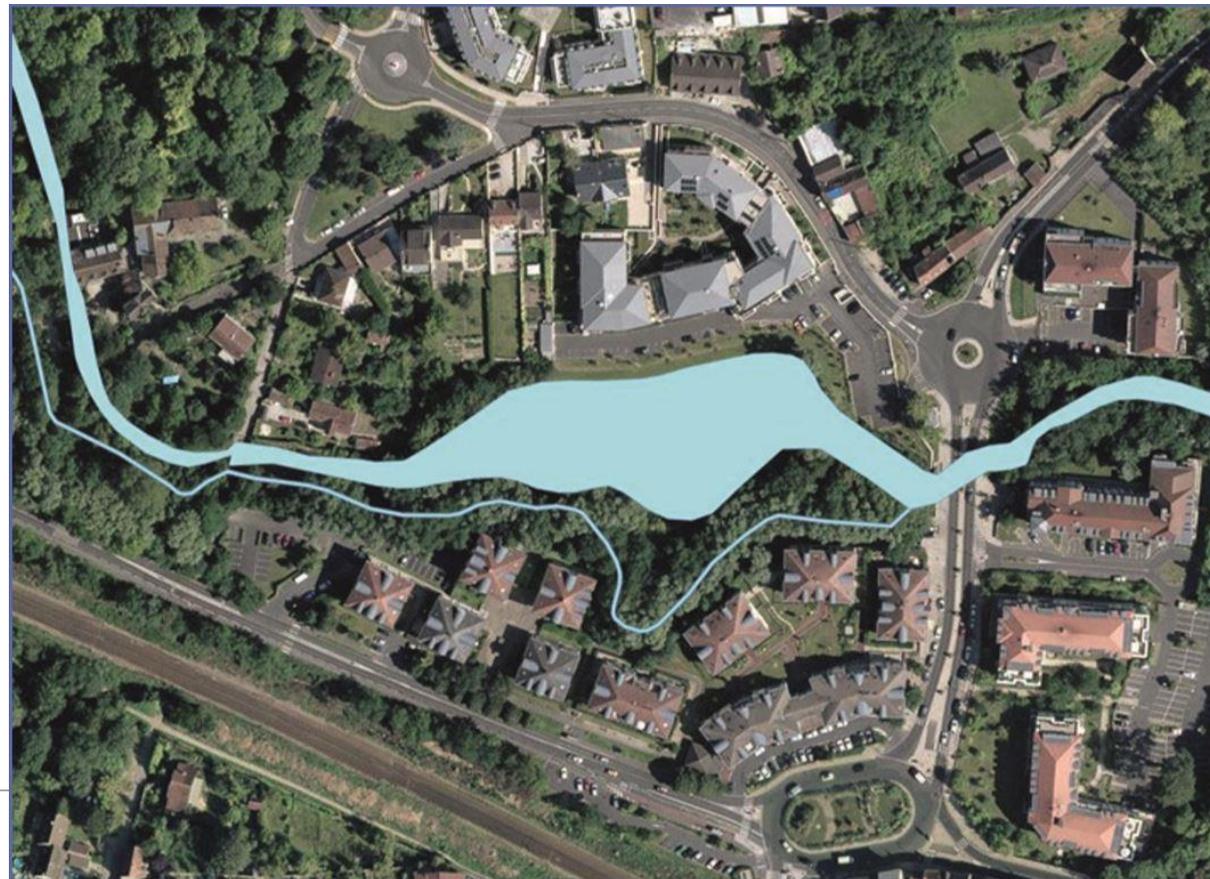
TANGUY GILBERGUE  
CHARGÉ DE MISSION MILIEUX AQUATIQUES

## Etat des lieux

Fonction première de l'ouvrage : **Lutte contre les inondations**

Constat:

- envasement excessif dans l'ouvrage le rendant inefficace quant à l'écrêtement des crues
  - rupture de la continuité écologique
  - altération du fonctionnement naturel du cours d'eau
- 



## Ouvrage de régulation

Système de vannage sur ouvrage maçonné

Aucune vidange en position ouverte

Pente du secteur très faible

---



## Cadre réglementaire

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) dictée à l'échelle européenne, fixe des objectifs d'atteinte de bon état écologique des eaux de surface. Ces objectifs sont déterminés à l'aide d'éléments de qualité :

- biologiques (espèces végétales et animales) → Erosion progressive de la biodiversité localement (poissons migrateurs)
- hydromorphologiques → Rupture de la dynamique d'écoulement de la Viosne (envasement du bassin)
- physico-chimiques → Dégradation de la qualité de l'eau (stagnation de l'eau dans le bassin)

**Continuité écologique** : libre circulation des espèce aquatiques et des sédiments dans le cours d'eau.

---

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 évoque également la nécessité de **rétablir la continuité écologique**.

## Objectifs multi-thématiques

- **Hydromorphologie** : Rétablir la continuité écologique et sédimentaire sur l'ouvrage (**rétablir les fonctionnalités naturelles du cours d'eau**)
  - **Biodiversité** : diversification des habitats (**végétalisation du site et retour d'une ripisylve fonctionnelle**)
  - **Protection des biens et des personnes** : écrêtage des crues (**débordement du cours d'eau dans l'emprise du bassin**)
-

## Solution proposée

### Description du projet:

- Suppression de la vanne et de la digue de retenue
- Création d'un bras de rivière dans l'emprise du bassin
- Création d'une zone d'expansion de crue via le développement d'une prairie humide et de mares temporaires



# Bénéfices apportés

Maintien et amélioration de la fonction première du bassin: **lutte contre les inondations**

- zone d'expansion de crue
- enjeu national
- rare en secteur urbanisé

Eau

Répond aux obligations réglementaires :

- loi sur l'eau
- DCE
- compatible avec le PLU

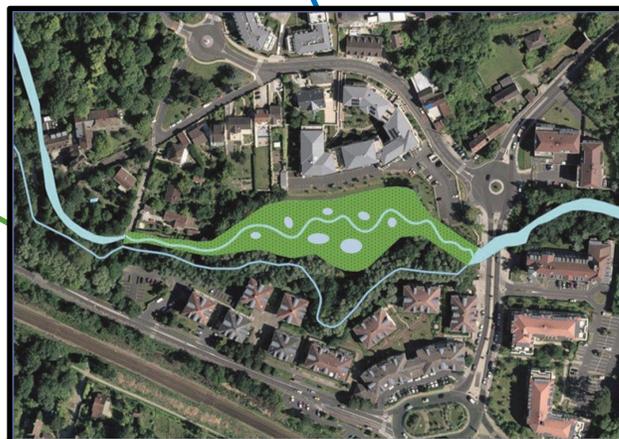
Règlementaire

Décloisonnement du cours d'eau:

**Continuité écologique**

- création de 200 m de cours d'eau fonctionnel
- reconnexion de 2,5km de cours d'eau
- transport sédimentaire
- libre circulation des espèces

Biodiversité



Diversification des habitats:

- rivière
- zone humide
- mares

Biodiversité

Augmentation du potentiel écologique du site:

- zones refuges
- zones de chasse
- zone de reproduction
- nurserie

Biodiversité

Portée paysagère

- plus de nuisances olfactives
- îlot de biodiversité urbain

Paysage

Fonctionnalité du cours d'eau

- diversification des écoulements

Eau

## Phase travaux tranche 1



**Décembre 2019** : Création d'une brèche dans la digue, vidange du bassin.

**Durée du chantier:** 4 jours





Eté 2020

## Phase travaux tranche 2

Décembre 2021 : suppression de l'ouvrage de régulation

Création du lit de la Viosne

Durée des travaux : 5 jours





Hiver 2022

## Bilan

- Continuités écologiques et sédimentaires restaurées ✓
  - Restauration de la fonctionnalité quant à l'écrêtage des crues ✓
  - Développement d'une roselière dans l'emprise du bassin ✗
    - ↳ Travaux de végétalisation à l'étude
-